RCS : VILLEFRANCHE - TARARE
Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00255
Numéro SIREN : 399 144 971
Nom ou dénomination : ABAC INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003434

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Date : 15/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/003434**
n° de gestion : **1994B00255**
n° SIREN : **399 144 971 RCS Villefranche - Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 15/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABAC INGENIERIE - Sté par actions simplifiée
241 Rue Victor Hugo 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur

AB|G-6903/T-DEPOT-ACTE/I-394572

1994 B255

90-04429

15109120
B20 13434

Comptes annuels

ABAC INGENIERIE

241 rue Victor HUGO
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Copie Certifiée Conforme à l'original.
le Président

Cabinet BOESCH et Associés
152 grande rue de Saint-Clair
69300 Caluire et Cuire

Tél. 04.78.85.78.71 Fax. 04.78.03.88.00
Email: expertcomptable@cabinetboesch.fr
Site internet www.cabinetboesch.com
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrites au Tableau de l'ordre de LYON

ABAC INGENIERIE

2050 - Bilan Actif

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABAC INGENIERIE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 241 rue Victor HUGO 69100 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 9 1 4 4 9 7 1 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2019 Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	110 962	AG	98 177	12 784
		Fonds commercial (1)	AH	12 193	AI		12 193
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 272	AS	16 591	4 680
		Autres immobilisations corporelles	AT	532 906	AU	361 524	171 382
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	474 791	CV		474 791
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	2 163	BE		2 163
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	6 799	BI		6 799
		TOTAL (II)	BJ	1 161 088	BK	476 293	684 795
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	85 720	BQ		85 720
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 688 126	BY		1 688 126
		Autres créances (3)	BZ	78 283	CA		78 283
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	243 977	CG		243 977
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	40 373	CI		40 373
		TOTAL (III)	CJ	2 136 481	CK		2 136 481
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 297 570	1A	476 293	2 821 277

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP | (3) Part à plus d'un an CR 28 046

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie Certifiée Conforme.
Le Président

ABAC INGENIERIE

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABAC INGENIERIE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 975)	DA	300 975
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 097
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	461 976
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	410 446
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 203 495
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	78 252
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	383 484
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	503 858
	Dettes fiscales et sociales	DY	646 803
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	5 382
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 617 781
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 821 277

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Ecart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 617 781
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	78 252

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ABAC INGENIERIE

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABAC INGENIERIE — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	3 473 983	FH	282 664	FI	3 756 647	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 473 983	FK	282 664	FL	3 756 647	
	Production stockée*					FM	(710)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	164 160	
	Autres produits (1) (11)					FQ	20	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 920 118	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 692 949	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	46 421	
	Salaires et traitements*					FY	1 246 069	
	Charges sociales (10)					FZ	518 958	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*					GA	68 008	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	122	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GP	3 572 529	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	347 589	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	154 800	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	38	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	388	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	155 226	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 937	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 937	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	153 289	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	500 878	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Cabinet BOESCH et Associés

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestion de l'expert comptable

ABAC INGENIERIE

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABAC INGENIERIE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 093
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 093
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	306
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	306
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 787
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	98 219
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 083 439
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 672 992
6 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	410 446

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	3 557
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	154 800
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 615
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	AI	23 705
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	AJ	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	AJ	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	AJ	

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	306	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		8 093

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ABAC INGENIERIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 300 975 €uros
Siège social : 241 Rue Victor Hugo
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

399 144 971 RCS VILLEFRANCHE TARARE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 410 446,78 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**410 446,78 €uros**
A titre de dividendes Soit 71 €uros par action	284 923,00 €uros
Le solde	**125 523,78 €uros**

Au compte Autres Réserves
Qui s'élève ainsi à 587 499,83 €uros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que depuis le 1er Janvier 2019, les revenus mobiliers sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) et que sur option expresse et irrévocable du contribuable, ces revenus peuvent être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % (sur option) s'élève 28 542 €uros pour 402 actions détenues par un actionnaire personne physique.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 256 381 €uros pour 3 611 actions détenues par une personne morale ou logées dans un PEA.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Date de mise en paiement	Dividendes nets par titre	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/12/2016	2017	71 €	28 542 €	256 381 €
31/12/2017	2018	71 €	28 542 €	256 381 €
31/12/2018	2019	71 €	28 542 €	256 381 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 Juin 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

Copie Certifiée Conforme
le Président

SAS ABAC INGENIERIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée ABAC INGENIERIE

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée ABAC INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid 19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que **les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières, les créances clients, les disponibilités et les dettes fournisseurs.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce pour les factures reçues.

Pour les factures émises, en application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Denis les Bourg, le 5 juin 2020

J.-J. BERTRAND
Commissaire aux Comptes
865 chemin des Lazaristes - CS 70040
01002 SAINT-DENIS LES BOURG CEDEX

Jean-Jacques BERTRAND
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC de Lyon